

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni dans les locaux de Grand Lac, salle du conseil, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| Nombre de membres en exercice : | 34. |
| Nombre de membres présents :    | 16. |

Date de 1ère convocation : 07 avril 2022

Date d'affichage :

|                   |  |
|-------------------|--|
| <u>Présents :</u> | <i>Titulaires :</i> BALTHAZARD Pierre-Louis, BERTHOMIER Christian, DUMAZ Régis, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FERRARI Sandra, GIMENEZ André, GOGNY Christian, GRELLIER Jean-Marc, HUYNH Antoine, PETIT GUILLAUME Sophie, POILLEUX Nicolas, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, VIAL Jean-Marc.<br><i>Suppléants (votant) :</i> EXERTIER Bruno. |
| <u>Excusés :</u>  | BASTIEN Patrick (pouvoir à A. HUYNH), DUMAZ Gérard (pouvoir à C. GOGNY), GALENE Pierre-Damien (pouvoir à S. TICHKIEWITCH), GINOLLIN Pascal (pouvoir à S. TICHKIEWITCH), POMMAT Dominique (pouvoir à S. FERRARI), VANIN Gaëtan (pouvoir à R. DUMAZ), FABRE Maryse, HAERINCK Sabrina, TRAHAND Cécile.  |
| <u>Absents :</u>  | BRUN Pierre, CAMUS Gilles, GENNARO Alexandre, GONTHIER Gérard, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, MONTORO Marie-Pierre, MORAND Marc, TURNAR Alexandra, VAIRYO Nicolas.   |

### BATIMENTS – AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MANDAT N° 2 « GRAND CHAMBERY/SMSB »

*(compétences obligatoires)*

Le Syndicat mixte des stations des Bauges exerce des compétences liées aux activités de sports et de loisirs de montagne par le développement touristique et plus particulièrement :

- des compétences hivernales avec le ski alpin et le ski nordique,
- des compétences estivales avec les activités de loisirs, sportives, ludiques, récréatives susceptibles d'accroître la fréquentation ou de compléter l'offre de loisirs ainsi que des activités de pleine nature,
- des compétences liées aux équipements d'accueil et de confort connexes à la pratique des activités de loisirs, sportives ou non, visées précédemment, et notamment, les aires pédagogiques, les salles hors sacs, les foyers de skieurs.

Une première convention de mandat a été signée en 2019 pour réaliser des études et travaux sur le bâtiment principal de Margériaz 1400.

En 2021, une nouvelle convention pour la poursuite des études et la réalisation des travaux a été approuvée en élargissant le périmètre au bâtiment des Aillons 1000.

Aujourd'hui, il convient de compléter la convention actuellement en vigueur pour la réalisation d'Etudes et travaux sur les bâtiments d'Aillons-Margériaz (1400 + 1000) avec de nouvelles missions objet du présent avenant n°1.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant N° 1 à la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le SMSB (2) ;
- **AUTORISE** la présidente ou son représentant à signer ledit avenant 1 ;
- **INSCRIRA** les crédits nécessaires aux règlements des dépenses à honorer.

Fait à La Féclaz, le 13 avril 2022



LA PRESIDENTE,  
FERRARI Sandra



Certifié exécutoire  
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

|                           |    |
|---------------------------|----|
| ☞ <b>Votants :</b>        | 22 |
| ☞ <b>Pour :</b>           | 22 |
| ☞ <b>Contre :</b>         | 0  |
| ☞ <b>Abstention (s) :</b> | 0  |
| ☞ <b>Blanc (s) :</b>      | 0  |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

PRÉFECTURE de la SAVOIE

25 AVR. 2022

REÇU




# **Avenant n°1 Convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry Et le Syndicat mixte des Stations des Bauges (2)**

Version du 17/11/2021

**GRAND CHAMBERY**

**DIRECTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 47- grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Stations des Bauges, mandant, représenté par sa présidente, Madame Sandra Ferrari, dûment habilitée à la signature de la présente, par délégation conformément aux dispositions de la délibération du 01 septembre 2020,

D'une part,

ET

La Communauté d'agglomération de Grand Chambéry, mandataire, représentée par son vice-président, M. Michel Dyen, dûment habilité à la signature de la présente, par décision du Bureau n°XXX du 09 décembre 2021,

D'autre part,

### **PREAMBULE :**

Le Syndicat Mixte des Stations des Bauges exerce des compétences liées aux activités de sports et de loisirs de montagne par le développement touristique et plus particulièrement :

- Des compétences hivernales avec le ski alpin et le ski nordique,
- Des compétences estivales avec les activités de loisirs, sportives, ludiques, récréatives susceptibles d'accroître la fréquentation ou de compléter l'offre de loisirs ainsi que des activités de pleine nature,
- Des compétences liées aux équipements d'accueil et de confort connexes à la pratique des activités de loisirs, sportives ou non, visées précédemment, et notamment, les aires pédagogiques, les salles hors sacs, les foyers de skieurs.

Une première convention de mandat a été signée en 2019 pour réaliser des études et travaux sur le bâtiment principal de Margériaz 1400.

En 2020, une nouvelle convention pour la poursuite des études et la réalisation des travaux a été approuvée en élargissant le périmètre au bâtiment des Aillons 1000.

Aujourd'hui, il convient de compléter la convention actuellement en vigueur pour la réalisation d'Etudes et travaux sur les bâtiments d'Aillons-Margériaz (1400 + 1000) avec de nouvelles missions objet du présent avenant n°1.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **Article 1 : Nouvelles missions confiées**

Il convient de compléter l'article 2 de la convention avec les travaux suivants :

#### **1) Réseau de défense incendie Margériaz : estimation 100 k€ HT**

Remise en fonctionnement et prise en compte des demandes du SDIS.

- Remplacement de la pompe existante.
- Remplacement du groupe électrogène (alimentation électrique de secours en cas de panne électrique)
- Evolution du réseau de défense incendie en fonction des demandes du SDIS.

Une première visite du site avec le SDIS est nécessaire avant tout travaux pour validation du programme dans le respect des préconisations du SDIS.

**2) Salle hors sac 3 (parking Margériaz) : estimation 50 k€ HT d'études et 250 k€ HT de travaux** (montant pouvant évoluer en fonction du retour en phase étude)

L'objectif est de remettre en conformité les locaux recevant du public.

**3) Rénovation et extension des WC (bâtiment parking) Margériaz : estimation 100 k€**

Lors des journées à forte affluence, le nombre de WC mis à disposition du public est insuffisant. Il est proposé de profiter de la réhabilitation des WC existants (hors service ou en mauvais état) pour en rajouter, dans le prolongement de ceux existant au niveau de la zone de stockage actuelle (bâtiment existant).

**4/ Portes sectionnelles (Margériaz 1400 et Aillons 1000) : 25 k€ HT**

Remise en état des portes sectionnelles sur Aillons 1000 (x2) et Margériaz 1400 (x4 sur bâtiment technique). Ces portes sont jugées dangereuses par le prestataire de maintenance et son diagnostic a été confirmé par une autre entreprise spécialisée.

**5) Etude de réhabilitation du hangar dameuses au Margériaz : estimation 50 k€ HT**

Réalisation des études pour la réhabilitation du hangar existant ou la création d'un nouveau, afin de permettre de stocker les nouveaux modèles de dameuse trop volumineux pour les locaux actuels. La réalisation des travaux fera l'objet d'une autre convention de mandat.

**Article 2 : Compléments tableau financement**

L'article 3 relatif aux modalités de financement est complété comme suit :

Grand Chambéry s'engage à assurer le financement complet des opérations dont il s'agit tel que défini ci-avant (en compte de tiers Etudes 100 000€ HT / Travaux 475 000€ HT)

| Localisation / Intitulé  | Etudes  | Travaux |                |
|--|---------|---------|----------------|
| 1) Réseau de défense incendie Margériaz                        |         | 100 000 |                |
| 2) Salle hors sac 3 Margériaz                                  | 50 000  | 250 000 |                |
| 3) Rénovation et extension des WC (bâtiment parking) Margériaz |         | 100 000 |                |
| 4/Portes sectionnelles 25 k€ HT (1000 et 1400)                 |         | 25 000  |                |
| 5) Etude de réhabilitation du hangar dameuse au Margériaz      | 50 000  |         |                |
| <b>Total</b>   | 100 000 | 475 000 | <b>575 000</b> |

Le SMSB s'engage à traduire ces travaux dans son budget.

**Article 3 :** Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à Chambéry, le .....

La Présidente du syndicat mixte  
des Stations de Bauges  
Sandra Ferrari

Le Vice-président de Grand Chambéry  
Michel Dyen

PROJET



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 17 décembre 2021  
affiché ou publié le vendredi 17 décembre 2021  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20211216-lmc1H26111H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H26111H1

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 décembre 2021

n° 187-21

**Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mandat avec le Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB)**

• date de convocation le 03 décembre 2021 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 38

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Aillon-le-Jeune</b>         | Christian Gogny  |
| <b>Aillon-le-Vieux</b>         |  |
| <b>Arith</b>                   |  |
| <b>Barberaz</b>                | Arthur Boix-Neveu  |
| <b>Barby</b>                   | Christophe Pierretton  |
| <b>Bassens</b>                 |  |
| <b>Bellecombe-en-Bauges</b>    | Eric Delhommeau  |
| <b>Challes-les-Eaux</b>        | Josette Rémy   |
| <b>Chambéry</b>                | Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco -<br>Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt<br>Corinne Charles - Franck Morat |
| <b>Cognin</b>                  |  |
| <b>Curienne</b>                |  |
| <b>Doucy-en-Bauges</b>         |  |
| <b>Ecole</b>                   | Hervé Ferroud-Plattet  |
| <b>Jacob-Bellecombette</b>     |  |
| <b>Jarsy</b>                   |  |
| <b>La Compôte</b>              | Jean-Pierre Fressoz  |
| <b>La Motte-en-Bauges</b>      | Damien Regairaz  |
| <b>La Motte-Servolex</b>       | Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux   |
| <b>La Ravoire</b>              | Grégory Basin - Alexandre Gennaro  |
| <b>La Thuile</b>               | Dominique Pommat   |
| <b>Le Châtelard</b>            | Vincent Boulnois   |
| <b>Le Noyer</b>                | Philippe Gamen   |
| <b>Les Déserts</b>             | Sandra Ferrari   |
| <b>Lescheraines</b>            | Max Joly   |
| <b>Montagnole</b>              | Jean-Maurice Venturini   |
| <b>Puygros</b>                 |  |
| <b>Saint-Alban-Leysses</b>     | Michel Dyen  |
| <b>Saint-Baldoph</b>           | Christophe Richel  |
| <b>Saint-Cassin</b>            | Jocelyne Gougou  |
| <b>Sainte-Reine</b>            |  |
| <b>Saint-François de Sales</b> |  |
| <b>Saint-Jean-d'Arvey</b>      | Christian Berthomier   |
| <b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>    | Jean-Marc Léoutre  |
| <b>Saint-Sulpice</b>           | Marcel Ferrari   |
| <b>Sonnaz</b>                  | Daniel Rochaix   |
| <b>Thoiry</b>                  |  |
| <b>Vérel-Pragondran</b>        | Jean-Pierre Coendoz  |
| <b>Vimines</b>                 | Corine Wolff   |

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Toumier à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 09 décembre 2021

délibération n° 187-21

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mandat avec le Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB)**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que par décision n° 021-21 du 11 février 2021, le Bureau a approuvé une convention de mandat entre Grand Chambéry et le SMSB pour la réalisation de travaux et études sur des bâtiments situés à Aillons-Margérial.

Il s'agit d'assurer l'entretien courant des bâtiments, avec comme objectif de traiter les problèmes urgents, notamment les non-conformités ou dysfonctionnements relatifs à la sécurité des biens et des personnes.

Il convient de compléter la convention actuelle avec de nouvelles missions :

- Réseau de défense incendie Margérial : Remise en fonctionnement et prise en compte des demandes du SDIS.
- Salle hors sac 3 (parking Margérial) : L'objectif premier est de remettre en conformité les locaux recevant du public.
- Rénovation et extension des WC (bâtiment parking) Margérial : Il est proposé de profiter de la réhabilitation des WC existants (hors service ou en mauvais état) pour en rajouter.
- Portes sectionnelles (Margérial 1400 et Aillons 1000) : Remise en état des portes sectionnelles sur Aillons 1000 (x2) et Margérial 1400 (x4 sur bâtiment technique).
- Etude de réhabilitation du hangar à dameuses au Margérial : Réalisation des études pour la réhabilitation du hangar existant ou la création d'un nouveau hangar, afin de permettre de stocker les nouveaux modèles de dameuses trop volumineux pour les locaux actuels. La réalisation des travaux fera l'objet d'une autre convention de mandat.

| Localisation / Intitulé                                     | Etudes         | Travaux        |                |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Réseau de défense incendie Margérial                        |                | 100 000        |                |
| Salle hors sac 3 Margérial                                  | 50 000         | 250 000        |                |
| Rénovation et extension des WC (bâtiment parking) Margérial |                | 100 000        |                |
| Portes sectionnelles 25 k€ HT (1000 et 1400)                |                | 25 000         |                |
| Etude de réhabilitation du hangar dameuse au Margérial      | 50 000         |                | en € HT        |
| <b>Total</b>  | <b>100 000</b> | <b>475 000</b> | <b>575 000</b> |

Grand Chambéry s'engage à assurer le financement complet de ces opérations en compte de tiers (études : 100 000 € HT, travaux : 475 000€ HT).

Le SMSB s'engage à traduire ces travaux dans son budget et à rembourser l'intégralité des sommes avancées par Grand Chambéry.

En conséquence, il est proposé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mandat avec le SMSB sur le périmètre d'Aillons-Margérial.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant délégations de compétences du Conseil Communautaire au Bureau en matière de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

**Vu** la décision du Bureau n° 021-21 du 11 février 2021 relative à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des Stations des Bauges pour des travaux et études sur les bâtiments d'Aillons-Margérial,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve l'avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges pour la réalisation de travaux et d'études sur les bâtiments d'Aillons-Margériaz, ci-annexé,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer l'avenant et les actes à intervenir,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen